



Règlement Intérieur

Article 1 : Connaissance du règlement intérieur

L'association Sporting Club Briard de Badminton édite un règlement intérieur conçu par le comité directeur. Celui-ci concerne l'ensemble des adhérents du club, quels que soient leurs âges, fonctions ou responsabilités dans le club.

Le règlement intérieur doit être connu de tous les adhérents, et accepté lors de l'inscription pour la saison en cours.

Article 2 : Affiliation

L'association SCB est affiliée à la Fédération Française de Badminton (F.F.Bad) et de par son affiliation elle s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements de la fédération dont elle relève ainsi qu'à ceux de son comité départemental.

Article 3: Les créneaux

Le club est ouvert aux sports loisirs comme aux compétiteurs.

a) Formule créneau non encadré adultes et jeunes de plus de 16 ans

Ouverte à tous, la section loisir est destinée au joueur préférant une pratique non encadrée.

b) Formule créneau encadré adultes et jeunes de plus de 16 ans

Ouverts à tous, ces entraînements dirigés sont destinés à l'initiation et au perfectionnement des joueurs dans le but d'une pratique en compétition (individuelle ou par équipe). Chaque joueur s'engage à suivre régulièrement les entraînements.

c) Formule créneau encadré enfants et jeunes de moins de 16 ans

Ouverts aux enfants à partir de 8 ans et aux jeunes de moins de 16 ans, l'école de badminton est destinée à l'initiation et au perfectionnement des enfants et des jeunes dans le but d'une pratique en loisir ou en compétition. Chaque joueur s'engage à suivre régulièrement les entraînements.

Les enfants et les jeunes doivent venir accompagnés d'un adulte s'ils souhaitent jouer sur un créneau non encadré adultes.

Article 4: Cotisation et Inscription

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. L'inscription comprend la licence et l'assurance de la F.F.Bad. et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet.

La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison en cours.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.



Article 5: Responsabilités

Pour les adhérents l'assurance de la licence de la F.F.Bad est engagée pour les dommages exclusivement causés à autrui tandis que la responsabilité civile de l'association SCB et de ses dirigeants est couverte par la police d'assurance souscrite par le club.

Tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie). Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'animateur dans la salle en début de séance avant de laisser leur enfant.

Le club décline toute responsabilité :

- en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club,
- en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement,
- en cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

Article 6: Séances d'essai

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation d'un membre du comité directeur présent pendant la séance. Deux séances sont accordées. Au-delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club. Pendant les séances d'essai tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

Article 7: Etat d'esprit

L'association SCB se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique sportive. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. C'est pourquoi tout propos antisportifs, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionné.

De même il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement : un joueur ne doit pas être laissé sur le bord des terrains sans jouer et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains.

Article 8: Equipement personnel

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase).

Les raquettes sont à la charge des joueurs (prêts possibles en dépannage et lors des séances d'essai).

Les volants plastiques sont fournis par le club tandis que les volants plumes sont à la charge des joueurs à l'exception des rencontres de championnat interclubs.



Article 9: Matériel collectif

Les joueurs sont tenus de participer à la mise en place et au rangement des installations (filets et poteaux) avec soin.

La salle de sport et les vestiaires sont mis à disposition gratuitement à notre association par la municipalité. Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie sur le cahier de doléance mis à disposition dans l'entrée de la halle des sports.

Article 10: Sécurité

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.

Les buts de handball peuvent être déplacés et stockés dans le local matériel. S'ils sont déplacés ils doivent être remis en place et fixés au sol en fin de séance.

Il est interdit de fumer dans la salle.

Article 11: Participation aux tournois

Les adhérents représentent le club et la ville de Brie-Comte-Robert dans les tournois amicaux ou officiels, individuels ou par équipes.

a) Tournois amicaux loisirs

Durant l'année le club organise des tournois amicaux loisirs. Il est souhaitable que les adhérents y participent, aident à l'organisation de ces évènements sportifs et y entretiennent l'esprit du club.

b) Compétition officielle interclubs

La composition et l'inscription des équipes sont gérées en début de saison par le comité directeur.

Le club prend en charge la fourniture des volants mais pas les frais de déplacement. Pour les rencontres qui nécessitent le plus de trajet, la mairie (sur demande) peut mettre à disposition du club un minibus. A la fin de chaque interclub, un pot est organisé. Le club prend en charge les boissons. Il est à la charge des joueurs de l'équipe de fournir divers amuse-bouche pour compléter le pot.

Lors des rencontres à domicile trois terrains par équipe sont réservés pour le déroulement des matchs de la rencontre, les autres terrains disponibles sont en jeu libre.

c) Compétition officielle individuelle

Un joueur qui souhaite s'engager dans une compétition officielle individuelle doit en informer le responsable tournois du club qui s'occupera alors de son inscription auprès des organisateurs et l'informer de son heure de convocation. Les éventuelles sanctions que le joueur pourrait subir seront à sa charge et uniquement à sa charge.

Le club ne prend pas en charge les frais d'inscriptions ni les frais de déplacement du joueur.



Article 12: Invités

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, lorsque l'affluence le permet et à condition de le signaler à un membre du comité directeur, présent pendant la séance. La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, à charge pour l'hôte adhérent de l'en informer.

Article 13: Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des enfants et des jeunes (école de badminton) sont systématiquement suspendues. Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les disponibilités de la mairie ainsi que des responsables volontaires.

Article 14: Sanctions

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du comité directeur du club.

Article 15 : Modification du règlement intérieur.

Ce présent règlement intérieur peut être modifié par décision du Comité Directeur, puis présenté en Assemblée Générale.